Mémoire VIVANTE

la cgt 29 — INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE — ihs — Bretagne

Bulletin de la section finistérienne de l'Institut CGT d'histoire sociale de Bretagne N° 16, décembre 2019
Adresse : IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST — Courriel : ihscgt29@orange.fr

Quimperlé 1984

Le trust US frappe au portefeuille

Un syndicat CGT fortement implanté, des délégués déterminés et soutenus, une grève pour les salaires votée chaque jour, pendant 16 jours, avec piquet de grève et occupation de l'entreprise jour et nuit. Voila des ingrédients très indigestes pour le groupe américain Kimberly-Clark, propriétaire des Papeteries de Mauduit, à Quimperlé, en 1984. Contre les travailleurs et leurs délégués le groupe US ne mégote pas sur les moyens de la répression syndicale et sort … la pompe à fric : réparation du « préjudice » (480 000 F), astreinte financière par heure. Et pour faire bon poids : menace de licenciement des élus CGT.

La lutte syndicale est aussi sur le terrain juridique. Pendant onze ans, la CGT, ses syndiqués, ses élus ont tenu bon, de première instance en appel, d'appel en cassation et à nouveau en appel. Au bout du compte, la direction a été déboutée de toutes ses demandes ; elle a échoué dans sa volonté de frapper le syndicat au portefeuille.

Histoire, pas si lointaine, d'un long combat victorieux.

Lire pages 3, 4 et 5

Sommaire

Pont-de-Buis : 5 000 femmes à l'usine en 14-18

Page 2

Brest, 2015 : la fin d'une épopée industrielle

Page 6 et 7

Il y a 75 ans la libération du Finistère

Page 8

Poudrerie de Pont-de-Buis

5 000 femmes à l'usine pendant la guerre 14-18

Les femmes ont tenu un rôle prépondérant dans le fonctionnement de l'industrie d'armement pendant la « Grande guerre ». Notamment, dans les usines de fabrication de munitions.

La photo ci-contre n'a pas été prise à Pont-de-Buis, mais dans une autre poudrerie, celle de Toulouse. (DR)

De quelques centaines de kilos de poudre à canon, par jour, début 1914, les immenses besoins de l'Armée vont obliger la poudrerie à devoir produire journellement 47 tonnes de cette même poudre destinée à l'artillerie.

La direction doit donc embaucher massivement (934 ouvriers en 1914 ; 5 600 en 1916, dont 3 000 ouvrières) et faire en sorte de pouvoir assurer la production en étant privée des compétences des ouvriers partis « au front »[1].

De plus, les ouvrières et les travailleurs coloniaux qui les remplacent ont besoin d'être sérieusement encadrés et formés par des ouvriers compétents.

Pour y parvenir la poudrerie va user tout à la fois de mesures sociales et de mesures répressives à l'égard des 400 travailleurs coloniaux[2].

Deux salles d'allaitement

Pour fidéliser les très nombreuses ouvrières mères de nourrissons la direction installe deux salles d'allaitement à proximité des ateliers et crée une classe enfantine pouvant accueillir les bambins de trois à six ans.

Les travailleurs coloniaux, venus pour la plupart d'Afrique, sont, quant à eux, logés et cantonnés dans des baraquements peu chauffés sans possibilité de quitter l'enceinte de la poudrerie. Tout manquement à la discipline les conduit à être « mis au pain sec et à l'eau » pendant plusieurs jours.

Plusieurs grèves après juillet 1917

L'obligation de produire toujours plus pour répondre aux besoins de l'armée amène à une exaspération des ouvrières confrontées à des conditions de travail plus que difficiles. Plusieurs grèves vont éclater à compter de juillet 1917[3] et jusqu'en 1918 pour obtenir de meilleurs salaires. Elles seront victorieuses.

L'armistice du 11 novembre 1918 met fin à la guerre. Les besoins en poudre retrouvent leur niveau d'avant le conflit. Il faut donc réduire les effectifs tout en réintégrant les ouvriers démobilisés. On renvoie les travailleurs coloniaux et l'on offre une prime aux ouvrières acceptant de partir volontairement.

La plupart vont refuser, obligeant la direction à les licencier.[4]

Aujourd'hui, la poudrerie de Pont-de-Buis s'appelle Nobel Sport, spécialisée dans la production de grenades lacrymogènes et de balles semi-rigides destinées aux lanceurs de balles de défense (les LBD 40 qui savent si bien crever les yeux !).

1 - De nombreux cadres vont arguer de leur prétendue « absolue utilité » dans la poudrerie pour éviter de partir au front.

2 - Ces travailleurs coloniaux, venus d'Afrique noire, du Maroc et de la Tunisie, ont remplacé en 1916 les Annamites (aujourd'hui Viet-Nam) qui selon la direction « ne donnaient pas satisfaction ».

3- Deux mille ouvrières réclament de meilleurs salaires et refusent d'embaucher à minuit. Elles défilent en chantant L'Internationale à la grande stupéfaction outrée du lieutenant de gendarmerie Lamour (sic) dépêché sur les lieux.

4 - Sur l'ensemble du sujet on pourra se reporter utilement à : « Poudre de guerre. Pont-de-Buis 1914-1918. Histoire d'une industrie d'armement ». Ouvrage collectif sous la direction de Jérôme Curacull, 2018 Édition Locus Solus.

Quimperlé, 1984

Le trust US frappe au portefeuille

Manifestation de soutien aux délégués cités à comparaître devant la Cour d'appel de Rennes, le 10 avril 1987.

Depuis plusieurs années des militants sont poursuivis pour avoir simplement exercé leur mandat syndical. La justice est de plus en plus souvent saisie de demandes patronales à l'encontre de dirigeants CGT.
Cette pratique, le groupe américain Kimberly-Clark l'a utilisée dès 1984 à l'occasion d'une grève aux Papeteries de Mauduit de Quimperlé.
A l'issue d'une procédure de onze ans, le trust américain du papier a échoué dans sa volonté de frapper au portefeuille le syndicat et sept élus CGT.

A partir du 9 février 1984 de multiples arrêts de travail se succèdent à l'appel de la CGT, seule organisation syndicale comptant environ 80 % des salariés. La direction, qui avait signé un accord pour une augmentation des salaires de 4 %, entendait suivre les directives du gouvernement Mauroy qui avait décidé une progression maximale de 2 %. Le 23 février, le personnel des Papeteries de Mauduit décide de se mettre en grève totale à l'appel de la CGT. Les négociations salariales devaient avoir lieu le lendemain. La direction maintenait sa position de 2 %. La grève, votée chaque jour, durera seize jours avec piquet de grève et occupation de l'entreprise nuit et jour.

Le succès malgré une pression permanente sur les militants

Dès le premier jour, une lettre recommandée, adressée individuellement aux délégués faisant partie du piquet de grève, menace : « … Nous nous réservons la possibilité de tirer toutes les conséquences juridiques et judiciaires de cette situation de fait… ».

Le 25, le syndicat et sept délégués CGT (Daniel Robin, Jean-Claude Gosselin, Jean-Claude Perron, Rémy Daniel, Robert Guilly, Michel Gloanec et Christian Le Goff) sont assignés en justice. La direction leur réclame 480 000 francs (équivalant à 138 000 € aujourd'hui) en « réparation du préjudice occasionné par les actes illicites dont ils se sont rendus responsables »

Le tribunal de Quimper, siégeant en référé, ordonne : « l'expulsion des locaux sous astreinte de 500 francs par heure de retard et défense de s'opposer à l'accès de quiconque sous astreinte de 1 000 francs par infraction ». Le préfet, saisi d'une demande d'expulsion par la police, refusera cette intervention.

Dans une autre lettre recommandée, adressée aux mêmes destinataires, et parlant d'entrave à la liberté du travail, la direction stipule : «…Ce comportement est constitutif d'une faute lourde dans l'exercice du droit de grève tel qu'il est défini par la jurisprudence… ». En droit du travail, la faute lourde signifiait le licenciement sans préavis et sans droit au chômage !

Malgré les risques de licenciement, les délégués tiennent bon et la grève se poursuit. Le groupe Kimberly-Clark (96 000 salariés à travers le monde) est contraint de négocier. C'est en présence d'un représentant du CNPF (le Medef de l'époque) qu'il signe un accord pour 5 % d'augmentation des salaires (échelonnée de février à septembre), une prime de 1 700 francs en mars, une autre de 500 francs en octobre. Le travail reprend.

(à suivre, pages 4 et 5)

Quimperlé, 1984

Le trust US frappe au portefeuille

De gauche à droite, en avril 1987, les sept délégués CGT poursuivis en justice : Jean-Claude Perron, Robert Guilly, Christian Le Goff, Michel Gloanec, Rémi Daniel, Daniel Robin, Jean-Claude Gosselin.

Onze ans de procédure

Le 10 avril 1987, trois cars rejoignent Rennes pour l'audience en appel. Les salariés de l'entreprise observent une grève de 24 heures. Les autres entreprises du groupe : Sopalin Rouen, Le Mans, Malaucène (Vaucluse) ; la Fédération (FILPAC), l'Union locale et départementale, le Comité régional Bretagne apportent leur soutien. La cour d'appel, confirmant l'arrêt du TGI de Quimper, demande une expertise pour évaluer le préjudice réel occasionné par les seize jours d'occupation des locaux. L'expert l'évaluera à 800 000 francs.

Le syndicat et les délégués font appel. La Cour de cassation est saisie.

Le 30 janvier 1991 la Cour de cassation casse et annule le jugement de Rennes « attendu que… la responsabilité d'un syndicat ne peut être retenue que si ses dirigeants ont incité les salariés grévistes à commettre les agissements abusifs reprochés et ne peut être engagée du seul fait de la participation de ses mandataires … (et qu'en) statuant ainsi, sans préciser, en ce qui concerne chacun des salariés condamnés, à quel acte fautif précis il avait participé…la Cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision ». Et la cour renvoie l'affaire devant la Cour d'appel d'Angers. C'est seulement le 3 novembre 1995, onze ans après la grève, que cette cour déboutera la direction de toutes ses demandes.

Une volonté de casser la CGT

La somme demandée, très élevée pour les salariés, était quasi insignifiante pour l'entreprise. Le groupe Kimberly-Clark qui possède des filiales dans des pays comme les Philippines ou l'Indonésie n'admettait pas la présence d'un syndicat fort en son sein.

Pendant ces onze ans le groupe américain a offert des dividendes toujours en hausse à ses actionnaires. L'année de la grève (1984) la papeterie de Quimperlé a réalisé une production de 1 500 tonnes supplémentaires à ce qui était prévu. Ce conflit n'a donc jamais mis en cause la santé économique de l'entreprise.

L'objectif de la plainte n'est donc pas de récupérer les sommes perdues mais de s'attaquer à l'organisation syndicale au travers de ses militants. Il y avait 3 à 400 salariés sur le piquet de grève. Il y a eu sept personnes poursuivies, toutes membres du bureau syndical. Ce n'est donc pas innocent !

Comme l'écrira la FILPAC, tout en se félicitant de ce résultat : « On ne mesure pas encore assez aujourd'hui, les conséquences négatives qui se sont produites dans la vie personnelle, professionnelle et familiale de nos camarades depuis onze années ».

35 ans après le conflit de 1984 : Jean-Claude Perron, délégué du personnel, membre du bureau syndical; Daniel Robin, délégué du personnel, secrétaire du syndicat, membre du bureau de la FILPAC; Corentin Le Tocquec, dirigeant de l'Union Locale (à l'époque).

Combativité intacte malgré les pressions

Tout au long de ces années, la lutte s'est poursuivie pour les revendications. Débrayages et grèves de 24 heures se sont multipliés.

Un nouveau long conflit s'est déclaré en 1989. Cette année-là, on a compté 56 arrêts de 2 heures et une grève de 24 heures de tout le personnel. Une grève reconductible démarre le 19 septembre au façonnage où 200 grévistes (presque la totalité du personnel du service) sont recensés. La production de l'usine est paralysée par ce conflit d'un secteur clef de l'entreprise. Les revendications essentielles concernent les salaires (plus bas que dans les autres services de l'entreprise) et la suppression du travail des femmes le samedi. Les salaires des cadres avaient grimpé de 10 %, celui des ouvriers de 3 %. Après plus de trois semaines, la direction acceptera de satisfaire la quasi-totalité des revendications : augmentation des salaires, abandon du travail du samedi pour les femmes, titularisations, paiement d'une partie des jours de grève.

Ainsi donc, malgré l'acharnement judiciaire et l'énorme pression sur les responsables du syndicat, la direction a dû, face aux luttes massives et déterminées, satisfaire un grand nombre de revendications des salariés.

Ils ont vécu ce conflit

Mémoire Vivante : « Tout au long de ces onze années, les grèves et arrêts de travail ne portaient que sur les salaires et les libertés syndicales. En dehors de la suppression du travail du samedi pour les femmes, aucune revendication, par exemple, sur les conditions de travail. Pourquoi ? »

Jean-Claude Perron : « Notre syndicat était puissant : 600 adhérents sur environ 800 salariés. Nous diffusions plus de 100 « Vie Ouvrière » par semaine. Cette force et les mobilisations qu'elle entraînait nous avaient permis d'imposer de bonnes conditions de travail dans l'entreprise.

Mémoire Vivante : « Aviez-vous le soutien moral et financier des salariés de Quimperlé et de la population en général ? »

Daniel Robin : « Dans les commerces, les discussions tournaient autour du conflit. Dans l'ensemble, la population nous était favorable. Nous avions aussi la présence presque quotidienne de l'UL, de l'UD et de la Fédération. Le soir, il y avait pique-nique devant l'entreprise. Plusieurs cordes de bois ont brûlé. Des camarades des autres entreprises se joignaient à nous ».

Corentin Le Tocquec : « L'UL avait proposé une solidarité financière, mais les camarades de la papeterie étaient réticents. En 1974, pourtant, à l'occasion de la grève des PTT, ils avaient débrayé 24 heures en solidarité ».

Daniel Robin : « On se trouvait suffisamment costauds pour ne pas avoir besoin des autres. Il y avait cet esprit-là. On était corporatistes ».

30 septembre 2015, à Brest

La fin d'une épopée industrielle

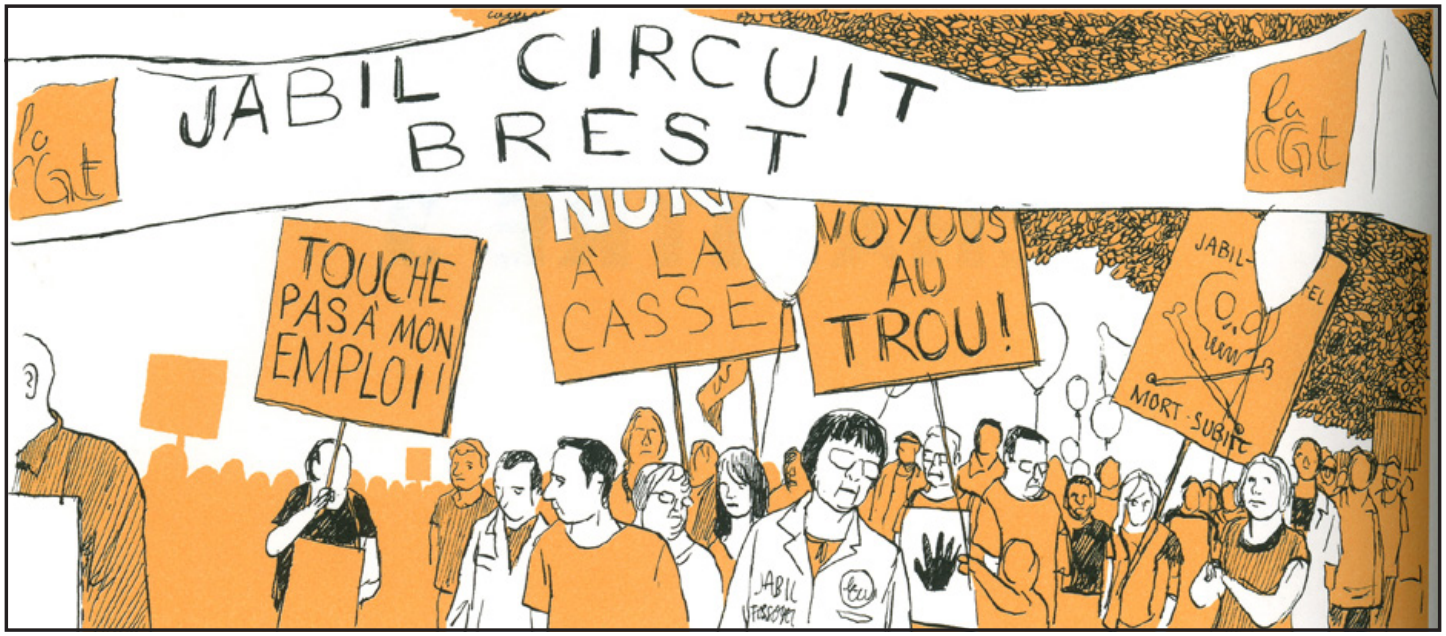

Ci-dessous, la manifestation du 7 octobre 2007, à Brest ; protestation massive contre les appétits de « patrons voyous ». Ci-dessus, sa traduction dessinée dans la BD « Politique Qualité ». (DR)

Il y a quatre ans, le 30 septembre 2015, un des plus grands sites industriels de la cité du Ponant fermait définitivement ses portes.

Lancée en 1970, l'usine, alors propriété d'Ericsson, compte un gros millier de salariés au milieu des années 1970.

Le site brestois est passé successivement sous le contrôle de Thomson, Telic-Alcatel, Alcatel Business System, puis Jabil en 2002. Les effectifs sont alors de 682 salariés.

Les plans sociaux se succèdent ensuite, à mesure que la production, en sous-traitance pour Alcatel, est externalisée en Hongrie, Pologne ou Chine.

Au cours de ces 45 années, l'histoire de ce fleuron de l'industrie brestoise sera traversée par de nombreux conflits sociaux. Le plus dur d'entre-eux se déroulera au printemps 1979 avec trois semaines de grèves tournantes avec occupation.[1]

Ce mercredi 30 septembre 2015, Thierry Stricot, directeur général de l'usine, indique à l'AFP : « C'est terminé », précisant que les lettres de licenciement allaient partir jeudi.

Thierry Milin, de la CGT, raconte (extraits)[2] :

« Depuis le 15 septembre, il n'y avait plus de production. Certains mettent des composants en cartons, rangent, font l'inventaire des stocks. D'autres n'y arrivent pas, ils ne peuvent pas le faire. Les salariés n'en peuvent plus, après plus de dix ans de lutte. Ils ont hâte de tourner la page. (…) Avec la CGT et des salariés, on avait décidé de faire un barbecue jeudi midi. Mais la direction a avancé la fermeture à mercredi. Elle a prévu un café-croissant, le matin. Personnellement, je n'irai pas. Puis, certains ont décidé de faire un repas en commun en faisant appel à un traiteur. On sera quand même 63. Nous étions encore 75 salariés et onze qui étaient en arrêt longue durée. (…) Le syndicat voulait aussi faire une prise de parole sur le parking, mais la direction a refusé. C'est une mort camouflée. Ici, c'est le cimetière des éléphants ! »

Octobre 2007, devant l'Hôtel de Ville de Brest, les ballons rouges de la lutte et de l'espoir. A l'origine de la BD « Politique qualité » (ci-dessous), une pièce de théâtre conçue et réalisée par des salariées de Jabil. (DR)

« On a vécu plusieurs plans, on a vécu des moments très difficiles sur le site mais une fermeture du site c'est encore autre chose, c'est vraiment difficile », témoigne Chantal, élue CGT au CE.

Une pièce de théâtre : « Politique qualité »

Au cours de la période Jabil, une initiative originale verra le jour avec la création d'une pièce de théâtre intitulée « Politique qualité ».[3]

Cinq ouvrières licenciées ou à la retraite, Yvonne, Martine, Jeanine, Arlette et Hélène, décident de raconter leur expérience de trente ans passés dans l'entreprise. Trente années de luttes, de conquêtes, de doutes, d'espoirs, sur fond d'amitié forgée au fil des ans.

Le spectacle traite donc de mémoire ouvrière, de parcours individuels, de choix de vie, de réflexion sur le travail et le bonheur, et porte des questionnements sur les enjeux de société aujourd'hui. Il est également en lien avec l'actualité de l'entreprise dans laquelle les mots licenciements, conditions de travail et délocalisations résonnent tristement.

Entre mars 2008, date de la première au Stella à Brest et juin 2009, après la tournée en Algérie,[4] « Politique Qualité » sera jouée près d'une quarantaine de fois avec le même désir toujours renouvelé : témoigner, partager et continuer de lutter.

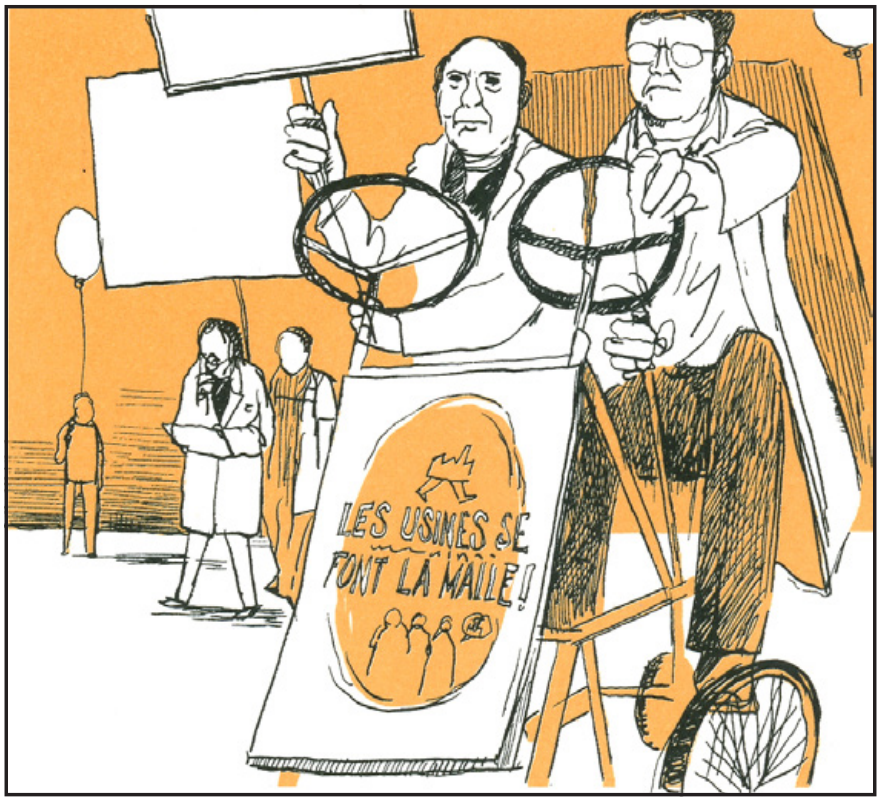

En 2014, lors d'un ultime plan de licenciement de 90 personnes, il reste 75 salariés dans l'usine brestoise. La perte d'Alcatel en février 2015, comme client principal délocalisant son activité en Roumanie, scelle le destin de ces survivants.

Le 30 septembre 2015, l'usine Jabil de Brest ferme définitivement ses portes.

1 - N°5 de Mémoire vivante : « Ericsson, la révolte », novembre 2014.

2 - Ouest-France du 30 septembre 2015.

3 - En avril 2016, paraîtra une BD documentaire-reportage de Sébastien Vassant aux éditions Futuropolis.

4 - Une « salariée actrice » a des liens familiaux avec l'Algérie.

1944-2019

Il y a 75 ans, le Finistère redécouvrait la liberté

Après le débarquement allié du 6 juin 1944 et les durs combats qui ont suivi dans le bocage normand, l'opération « Cobra » menée par les Américains dans le Cotentin (IIIème armée, général Patton) aboutit à la percée d'Avranches (31 juillet) et leur ouvre la route de la Bretagne avec comme objectifs Brest et les voies de communication. C'est le général Middleton et son VIIIème corps d'armée qui sont chargés de libérer la péninsule bretonne. Ils bénéficient de l'aide précieuse des résistants bretons, en particulier des maquis, parmi lesquels de nombreux militants CGT, qui durant l'été 44 harcèlent et désorganisent les troupes allemandes. Au cours du mois d'août les villes bretonnes sont libérées les unes après les autres, après de rudes combats et des exécutions d'otages.

600 civils tués

Le 7 août les Américains arrivent à Brest, défendue par le général allemand Ramcke et ses parachutistes d'élite prêts à tout pour conserver ce port militaire. C'est une des plus féroces batailles de la Libération de la France, la reddition allemande survenant le 19 septembre, après 44 jours de siège, presqu'en même temps que celle de Crozon et Audierne. Brest est détruite à 75 % et on déplore la mort de 600 civils.

Le temps de la reconstruction est venu, mais aussi celui de l'application du programme de progrès économique et social élaboré par le Comité National de la Résistance auquel la CGT réunifiée en 1943 a participé. Le 2 septembre, à Landerneau, alors que Brest est toujours bombardé, Ernest Miry, membre du secrétariat de l'UD en 1939, mandaté par le Bureau confédéral, réunit des responsables syndicaux pour réorganiser l'UD. Peu après, « Le Finistère syndicaliste », sorti de la clandestinité, reparaît. Le pays est en ruines, Brest en particulier ; il faut loger et nourrir une population en souffrance, reconstruire sur des bases nouvelles, avec comme perspectives de nouveaux droits et libertés. Les travailleurs et leurs familles le méritent bien : « …Seule la classe ouvrière dans sa masse aura été fidèle à la France profanée », comme l'écrivait en 1941 l'écrivain catholique François Mauriac.

Après 44 jours de siège, la reddition des forces allemandes retranchées dans Brest intervient le 19 septembre 1944. Ci-contre : pièce d'artillerie américaine en position non loin du château de Ker Stears. ***(Photo DR)***

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

❑ **Adhésion 2019 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne**
Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.